



Extrait du registre des délibérations

ARRONDISSEMENT DE NONTRON COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

2024-3-24

024-2424007-2-20240620-2024_3_24-DE
Reçu le 26/06/2024

PÉRIGORD-LIMOUSIN
Séance du 20 juin 2024

Département de la
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
Thiviers

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
03/06/2024

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 31
Pouvoirs : 4

Etaient présent(e)s

Mesdames : CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine
ESCLAVARD Anne-Sophie, HYVOZ Isabelle, MAGNE Muriel, MARCETEAU
Dominique, MAURUSSANE Annick, DESGRAUPES Maryline (suppléante de P.
Démarchon)

Messieurs : AUGEIX Michel, BOST Claude, BOST Jean-François, BRUN Philippe,
CHIPEAUX Raphaël, COMBEAU Bertrand, COURNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric,
DUSSUTOUR Bernard, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane,
FRANCOIS Philippe, GARNAUD Alain, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE
Jean-Claude, MEYNIER Paul, PETIOT Tony, RANOUIL Michel, SEDAN Francis,
VAURIAC Bernard

Excusés et procurations : DOBBELS Michel (a donné pouvoir à I.Hyvoz),
DEMARTHON Patrick (remplacé par sa suppléante M. Desgraupes) FAURE Michèle (a
donné pouvoir à B Vauriac), PRIVAT Pascal (a donné pouvoir à S Fayol), LAGARDE
Bernadette (a donné pouvoir à R Chipeaux).

Absent : WARNEZ Fabienne, LARRIEUX Isabelle, COUTURIER Pierre-Yves,

M. Jean-François BOST est désigné secrétaire de séance.

Travaux réparation pont des Castilloux à Nantheuil et Nanthiat

Considérant les désordres qui ont été constatés sur l'ouvrage d'art qui enjambe l'Isle à hauteur des
Communes de Nantheuil et Nanthiat au lieudit les Castilloux,

Considérant le caractère d'urgence à réparer cet ouvrage,

Considérant qu'il s'agit de travaux d'urgence et le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022, il n'y a
pas lieu de faire de marché si le montant des travaux est inférieur à 100 000 € HT,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE son Président :**
 - si < 100 000 € HT, à signer le devis
 - si >100 000 € HT, à lancer la consultation d'entreprises pour la réparation du pont des
Castilloux
 - à signer le marché suite à la consultation et à l'avis consultatif de la commission MAPA
 - à lancer des dossiers de demandes de subventions pour cette opération

La Vice-Présidente certifiée exécutoire
le présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-Présidente,
Isabelle HYVOZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

Fait à Thiviers, le 21 juin 2024

Pour le Président empêché,
La 1ère Vice-Présidente,

Isabelle HYVOZ

